

MAIRIE DE VERNONNEX
01210

Délibération n° : D2026002007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 16 février 2026
Votes exprimés : 16

Séance du 02 mars 2026

Le 02 mars 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERNONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER – Donata ROTH - Marie-Anne SOLETTI - Emeline HEDRICH - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – MERLEAU Roland - Céline PAUGET - Jocelyne PETRY - Cyrille ROBERT - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

PROCURATIONS : Michael BIRNER donne procuration à Donata ROTH

ABSENTS : Jean-Laurent FERVEL - Roxane PERRET

Secrétaire de séance : Marie-Anne SOLETTI

OBJET : FISCALITE (7.2.1) - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

VU l'article 1639A du Code Général des Impôts (CGI) ;

VU la loi de finances rectificatives 2020 ;

VU la réforme de la fiscalité, notamment la suppression de la taxe d'habitation ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Anne SOLETTI ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide de fixer les taux des contributions directes locales pour 2026 comme suit :

- Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 29,14 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 57,07 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,72%

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Jacques DUBOUT



Secrétaire de séance
Marie-Anne SOLETTI

Rendu exécutoire
Le 04 mars 2026
Publié
Le 04 mars 2026